L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la réponse est non.

Petro-Canada peut être la propriété exclusive des Canadiens si ces derniers en achètent les actions.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il n'est pas question ici de savoir si les Canadiens peuvent ou non en être les propriétaires exclusifs. La question porte sur le plafond prévu dans le projet de loi qui, étant fixé à 25 p. 100 en vertu de l'Accord de libre-échange, constitue un seuil et non pas un plafond. Toutefois, la dernière fois que les conservateurs ont essayé de privatiser Petro-Canada, le ministre a dit le 11 décembre 1979, et je cite:

. . . seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro-Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

Quand le ministre a-t-il changé d'avis? Quand, à l'instar semble-t-il des autres députés d'en face, est-il devenu un neveu de l'oncle Sam?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je ne sais pas si j'ai bien compris la date, mais je crois qu'il a dit 1979. Si je ne m'abuse—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devra me reprendre si je me trompe—je ne faisais pas partie de ce cabinet-là.

[Français]

LE SÉNAT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Suite à la lettre que je vous adressais ce matin, j'aimerais connaître vos intentions quant à mes recommandations qui se résument ainsi et qui ont pour objectif de mettre fin à la mascarade au Sénat:

Ouestions orales

- 1—la mise en vigueur au plus tôt d'un code d'éthique chez les sénateurs, les obligeant à rendre publiques leurs nominations sur les conseils d'administration des grandes compagnies ou des banques;
- 2—en vertu des pouvoirs réservés à la Chambre des communes d'affecter les crédits, que le montant de 41 millions de dollars représentant leurs salaires soit réduit à zéro afin que les contribuables cessent de payer de leurs impôts pour toutes leurs bouffonneries;
- 3—en vertu de l'article 38 de la Constitution canadienne, que vous preniez l'initiative d'une résolution constitutionnelle abolissant complètement le Sénat actuel.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je dirais que ce sont trois bonnes idées.

D'ailleurs, j'ai lu un commentaire de M^{me} Lysiane Gagnon, dans *La Presse* du 11 octobre, qui disait, et je cite:

Que faire avec le Sénat? J'ai une idée. On manque de garderies. . . Je verrais très bien les sénateurs Hébert et Gigantès dans le rôle de clowns et le sénateur MacEachen dans celui de danseur de claquettes. Ils ont déjà rodé leur numéro et n'auraient besoin que d'un peu de maquillage pour avoir vraiment l'air de sortir du Cirque du Soleil.

Mais la question de base, c'est comment le sénateur MacEachen, qui se disait le défenseur du gagne-petit, au moment critique la semaine dernière, pouvait-il se trouver à Bruxelles, travaillant pour la Banque de Montréal dont les profits en 1988 étaient de 550 millions de dollars?

Des voix: Bravo!

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement que le premier ministre puisse m'indiquer, étant donné qu'il est le chef d'État, ce qu'il a l'intention de faire avec les problèmes que le Sénat cause à l'ensemble de la population canadienne en ce moment et qui pourraient coûter des sommes d'argent très importantes aux contribuables si on ne met pas fin à cette bouffonnerie immédiatement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais tout d'abord réfléchir sur les suggestions intéressantes que vient de nous proposer le député.

Le 9 octobre, on pouvait lire dans Le Soleil, et je cite:

«Les sénateurs libéraux, Jacques Hébert en tête, se sont livrés, jeudi et vendredi derniers, à un vaudeville qui amène les derniers défenseurs de cette institution à souhaiter son abolition pure et simple».